

Interpellation de Mme De Brouwer : Du sport en cage.

Mme De Brouwer signale que tous les mandataires ont été contactés afin de discuter de la rénovation du terrain de basket situé en haut du parc de la Sauvagère. Ce terrain, propice à la formation de grandes flaques d'eau, comporte des dénivellations, des dalles cassées, et des panneaux de basket en mauvais état.

Les conditions n'étant pas idéales pour la pratique du sport, le terrain devait être rénové. Les usagers demandaient uniquement la réparation des dalles et l'installation de véritables anneaux, en l'occurrence non des anneaux « anti-dunk » mais des anneaux en plexiglass.

Après avoir reçu un subside de la part de la Région, le Collège, animé par un souci de sécurité tout à fait compréhensible, a décidé de construire une espèce d'agora sur ce terrain. En réalité, il s'agit d'une sorte de cage qui ne s'harmonise pas avec le reste du parc et n'incite guère à s'y exercer au ballon. Ce terrain hybride et dépourvu pour l'instant de marquage spécifique est de nature à créer des tensions entre footballeurs et basketteurs car il ne permet pas de distinguer pour lequel des deux sports il est conçu. L'aménagement du sol, désormais plus souple et sécurisant pour les chevilles, est le seul élément positif de cette rénovation. Ce terrain était considéré naguère comme l'un des plus beaux de la Région bruxelloise, alors qu'il est difficile de trouver des endroits propices à la pratique de ce sport.

Mme De Brouwer estime que les utilisateurs du terrain de basket, dont certains évoluent en club, sont dépossédés d'un lieu dont ils prenaient soin et où ils exerçaient leur activité avec plaisir.

Elle souhaiterait donc poser les questions suivantes.

Le Collège pourrait-il rappeler l'historique de la rénovation et les montants prévus à cette fin ?

Quels ont été les contacts de la commune avec les utilisateurs du terrain de basket du parc de la Sauvagère ainsi qu'avec les adeptes des autres activités organisées aux alentours (club de tir, arts martiaux,...) ?

Quel aspect final aura le terrain de sport sis sur le haut du parc de la Sauvagère ?

Le Collège compte-t-il maîtriser la situation en lançant un processus de consultation et de participation démocratique en vue de proposer l'aménagement d'un terrain de basket de qualité, grâce à la rénovation de celui qui se situe en contrebas ?

M. Hublet remercie, au nom du groupe CDH, les auteurs de l'interpellation citoyenne ainsi que leurs 607 signataires. Cette démarche témoigne de l'engagement de nombreux citoyens en faveur de la pratique sportive en plein air et du maintien d'espaces verts conviviaux sur le territoire ucclais.

M. Hublet estime qu'un espace public doit pouvoir être arpenté en toute sécurité par un maximum de personnes, qu'il s'agisse de sportifs ou de promeneurs. Il est donc allé au parc de la Sauvagère, afin de se rendre compte de la situation. Vu que le temps était au beau fixe, il y a rencontré de nombreuses personnes de tous horizons, jeunes et moins jeunes, sportifs et promeneurs, adolescents et mères d'enfants en bas âge, et tous cohabitaient de façon harmonieuse dans une ambiance détendue. Tous les citoyens que M. Hublet a eu l'occasion d'interroger étaient ravis des infrastructures mises gratuitement à leur disposition et n'avaient aucun reproche à émettre à l'égard du nouvel espace proposé. Cela signifie donc que la position critique est loin d'être partagée par l'ensemble de la population.

Toutefois, le groupe CDH est loin de se désintéresser de la pratique du basket en plein air et en salle à Uccle. Il souhaite au contraire que ce sport puisse se développer. Rejoignant la suggestion de plusieurs signataires de la pétition, M. Hublet soutient la proposition du Collège visant à rénover le terrain du bas qui, selon ses interlocuteurs rencontrés dans le parc, demeure approprié pour la pratique de ce sport, pour autant que certains aménagements y soient effectués. M. Hublet salue l'engagement de la Région bruxelloise dans le financement du terrain du haut. Vu que de nombreux dirigeants de clubs de basket ont du mal à trouver des salles indoor pour répondre à la demande, M. Hublet demande à Mme l'Echevin Gol-Lescot si tous les pistes ont été explorées pour trouver une solution à ce problème, notamment en sollicitant l'utilisation des infrastructures sportives des établissements scolaires tels que le Lycée français, l'Ecole européenne, le Collège Saint-Pierre, etc.

M. Hayette estime que la politique défendue par le Collège dans cette affaire aboutit à stigmatiser différents groupes et à les opposer les uns aux autres, alors qu'il n'a jamais observé de conflit entre usagers durant toutes les années au cours desquelles il se promenait lui-même au parc de la Sauvagère en compagnie de ses propres enfants. Il déplore aussi un certain manque de concertation dans la gestion de ce dossier car, en définitive, le Collège faisait face à des jeunes souhaitant simplement continuer à pratiquer leur sport favori et aurait pu utiliser le budget de 75.000 € en procédant à d'autres aménagements dans ce parc s'il avait pris la peine de consulter les différents groupes intéressés. En outre, les salles de basket indoor sont loin de constituer une solution car elles requièrent le paiement d'un abonnement qui n'est pas à la portée de tout le monde.

M. Toussaint considère qu'il n'y a pas lieu de s'offusquer de la structure installée dans le parc, qui ne dénature pas l'environnement ambiant au point de gâcher le paysage. La solution alternative consistant à déplacer la structure vers le centre du parc semble manquer de cohérence. M. Toussaint estime au contraire que le cadre actuel constitue une opportunité à saisir pour permettre l'utilisation de cet espace par toute une série de sportifs issus d'horizons divers. Pour ce qui concerne la pratique du basket, Mme l'Echevin Gol-Lescot a fait preuve de pragmatisme en se montrant ouverte à la discussion sur d'éventuels aménagements du terrain situé en contrebas.

M. De Bock estime que la commune s'efforce de faire de son mieux pour concilier les aspirations des sportifs et des promeneurs. Il demande s'il serait possible techniquement de déplacer l'agora-space.

Mme l'Echevin Gol-Lescot répond qu'il n'est pas possible de déplacer une infrastructure dotée de fondations comme s'il s'agissait d'un simple jeu de lego. Par ailleurs, elle s'engage à rénover le terrain situé en bas.

De plus, il convient de souligner que la population est loin d'être unanime face aux initiatives de la commune car, quoiqu'il y ait effectivement une contestation, de nombreux groupes approuvent la politique défendue par le Collège. Lors d'une visite effectuée sur place pour examiner le début des travaux, Mme l'Echevin Gol-Lescot a notamment rencontré une responsable d'un jardin d'enfants qui se réjouissait de ne plus avoir à craindre les chutes de ballons sur ses petits élèves.

Le parc de la Sauvagère comporte deux terrains dont le premier est censé être partagé par les adeptes de diverses disciplines alors que second est toujours dévolu à la pratique du basket. Mme l'Echevin Gol-Lescot est tout à fait disposée à envisager des travaux sur ce second terrain, situé en contrebas. Elle cite à titre d'exemple la mise en place de panneaux ou d'infrastructures légères, qui pourrait être entreprise dès cette année, ou la rénovation du sol, qui pourrait être opérée l'année prochaine. La situation du parc de la Sauvagère est donc comparable à celle de la chaussée de Neerstalle, qui comporte à la fois un terrain de basket et un « mini-pitch » (terme préférable à « agora-space », qui fait l'objet d'une marque déposée). Le Collège s'est donc efforcé de concilier les différents points de vue en assurant le maintien de la pratique du basket sur le terrain du bas et en garantissant la sécurité des promeneurs grâce au mini-pitch érigé sur le terrain du haut.

Les auteurs de l'interpellation citoyenne ne partagent pas le point de vue développé par le Collège, tout en affirmant leur volonté de demeurer ouverts à la discussion. Selon eux, le terrain du bas ne se prête pas à la pratique du basket en raison de sa dénivellation ainsi que du manque de luminosité et du surcroît d'humidité dus à la forte concentration d'arbres. En outre, pour ce qui concerne le terrain du haut, ils regrettent que l'installation du mini-pitch, infrastructure correspondant à leurs yeux à une sorte de « cage », aboutisse au bannissement du basket, alors que ce lieu est historiquement associé à la pratique de ce sport.

Par ailleurs, ces citoyens contestent l'argument selon lequel la structure installée dans la partie supérieure du parc est susceptible de garantir la sécurité car une clôture d'un mètre de haut ne constitue en aucun cas un obstacle de nature à éviter aux petits enfants d'être percutés par des ballons de football. À cet égard, ils estiment que le risque d'accidents de ce type est physiquement impossible ou à tout le moins minime dans le cas du basket en raison des conditions particulières dans lesquelles s'exerce la pratique de ce sport. Enfin, ils ne comprennent guère comment les présidents des clubs de basket pourraient soutenir le projet communal alors que la plupart d'entre eux ont signé leur propre pétition.